

Concours photo

Réveille l'artiste qui est en toi !

Envoie une photo autour du thème

Être étudiant à

l'Université de Strasbourg

à espace-avenir-com@unistra.fr

**espace
avenir**
orientation | stage | emploi

Les 20 meilleures photos seront exposées lors de la Journée Portes Ouvertes 2017!

Toutes les infos sur jpo.unistra.fr

Le samedi 11 mars 2017 aura lieu la Journée Portes Ouvertes de l'Université de Strasbourg. Cet événement a pour objectif de présenter l'Unistra à des lycéens et des étudiants, en valorisant l'enseignement, la vie étudiante et bien sûr... les étudiants eux-mêmes ! C'est pour cette raison que nous lançons aujourd'hui ce concours photo : nous souhaitons, à travers vos clichés, découvrir votre vision de l'Unistra.

Car qui mieux que les étudiants peut parler de la vie étudiante ?

REGLEMENT

Article 1 - Organisateur

Espace Avenir, service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle de l'Université de Strasbourg.

Article 2 - Dates

Lancement du concours : 12 décembre 2016

Dead line d'envoi des photos : 10 février 2017

Exposition des photos : le 11 mars 2017 (lors de la JPO)

Article 3 - Critères du concours

- La photographie doit être en lien avec le thème du concours : « Être étudiant à l'Unistra »

- La photographie doit être en Haute Définition, afin de pouvoir être imprimée en format A2 (42 x 59.4 cm)

- Le participant s'engage à proposer une photographie qui respecte les droits de propriété intellectuelle et le droit à l'image. Le contenu de la participation doit, d'une manière générale, être conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs. En cas de violation de ces règles par un participant, l'Université de Strasbourg ou EAV se réserve le droit d'annuler la participation, sans préjudice pour l'Université de Strasbourg ou tout tiers d'engager d'autres actions appropriées (disciplinaire, judiciaire) à l'encontre du participant.

Article 4 - Candidats

Ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits à l'Université de Strasbourg.

Article 5 - Modalités de participation

La photographie doit être envoyée **avant le 10 février 2017** inclus à l'adresse espace-avenir-com@unistra.fr.

Article 6 - Composition du Jury

Le jury du concours sera composé de Tiffanie Wipf, Charles Joffre, Johanne Henner et Coraline Lafon (pôle communication d'Espace Avenir)

PLUS D'INFOS SUR LA JPO :
WWW.CAMPUSALSACEJPO.FR

Article 7 - Récompense

20 photographies seront sélectionnées par un jury à l'issue de ce concours. Ces photographies seront alors exposées lors de la Journée Portes Ouvertes de l'Université de Strasbourg. Parmi ces photos, 4 d'entre elles seront sélectionnées et leurs auteurs recevront un prix :

1^{er} prix : 1 chèque cadeau d'une valeur de 200 euros

2^{eme} prix : 1 chèque cadeau d'une valeur de 100 euros

3^{eme} prix : 1 chèque cadeau d'une valeur de 50 euros

4^{eme} prix : 1 chèque cadeau d'une valeur de 50 euros

Les 4 gagnants seront prévenus par mail et pourront ensuite venir chercher leur gain à Espace Avenir quand ils le souhaitent, sous condition d'avoir une carte d'identité à présenter.

Article 8 - Autorisation et responsabilités

- Participation strictement nominative (limitée à une seule personne, même nom, même adresse mail) et s'effectue exclusivement par envoi d'un courriel à l'adresse espace-avenir-com@unistra.fr

- Une seule photographie par participant. Il relève de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de toute image transmise.

- L'Université de Strasbourg ou Espace Avenir ne saurait être responsable des dommages, de quelle nature que ce soit, occasionnés au participant ou à toute autre personne physique ou morale, et résultant de la réalisation des photographies.

- Les participants dont la photographie a été sélectionnée autorisent la représentation gratuite de leur photographie dans le cadre du concours. Ils autorisent également l'exploitation de leur photographie par l'université notamment dans le cadre de la promotion des activités de l'EAV (ou dans d'autres termes à définir). Les modalités de l'autorisation seront arrêtées dans un contrat de cession des droits d'auteur signé avec l'université. (NB : contrat de cession droits auteur : autorisation pour l'exposition + autorisation pour exploitation future (représentation + reproduction))

- Les participants garantissent être titulaire des droits d'auteur sur les textes et les photographies postées

Le présent règlement de concours est téléchargeable sur le site <https://www.unistra.fr/index.php?id=20371> ou sera adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : espace-avenir-com@unistra.fr

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de la participation des candidats au concours. Conformément la loi Informatique et Liberté, n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à ce concours bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, il suffit de nous en faire la demande en nous écrivant à : espace-avenir-com@unistra.fr